

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0547

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de  
Musique Maurice André  
Tel : 04 66 92 20 82  
Réf : 2024-13-11/CS/GC/SC

**Objet : Signature à titre onéreux d'une convention de prestation de services entre la Communauté Alès Agglomération et la société Jean-François ZYGEL SARL pour le jeudi 5 décembre 2024**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le conservatoire Maurice André souhaite mettre en place un atelier d'improvisation avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André sur le site d'Alès

**Considérant** qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à la société Jean-François ZYGEL SARL qui propose d'organiser un atelier d'improvisation,

**Considérant** que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

**Considérant** que la prestation souhaitée, l'organisation d'un atelier d'improvisation avec les professeurs et les élèves du conservatoire, ne peut être assurée que par la société Jean-François ZYGEL SARL qui propose de telles activités,

**Considérant** que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 500 € (cinq cents euros toutes taxes comprises),

**Considérant** que dans ce contexte, la proposition de la société, Jean-François ZYGEL SARL, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer l'organisation d'un atelier d'improvisation,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

La société Jean-François ZYGEL SARL représentée par son gérant, M. Jean-François ZYGEL et domiciliée 208 rue Saint Maur - 75010 Paris, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un atelier d'improvisation avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site d'Alès.

Le coût total de la prestation proposée par la société Jean-François ZYGEL SARL s'élève à la somme TTC de 500 € (cinq cents euros toutes taxes comprises).

### ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec la société Jean-François ZYGEL SARL. Cette convention concerne l'organisation d'un atelier d'improvisation avec les professeurs et les élèves pour le jeudi 5 décembre 2024.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée, par et au nom de la société Jean-François ZYGEL SARL, à l'issue de celle-ci.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

Le président

Christophe RIVENQ

19 DEC. 2024

